Questionnaire médical à remplir obligatoirement pour obtenir une licence pour les mineurs

La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 est venue modifier les articles L231-2, L231-2-1 et L231-2-3 du Code du Sport, relatifs au certificat médical. Ces nouvelles dispositions sont en vigueur depuis le 1er Janvier 2021.

Article L231-2-1 : nouvelles règles : l'obligation de fournir un certificat médical, que ce soit pour une obtention de première licence ou un renouvellement, pour une pratique en compétition ou en loisir, est supprimée. Désormais, pour les pratiquants mineurs, la fourniture d'une attestation du questionnaire légal parfaitement identifié et signé par les responsables légaux suffira sauf pour les disciplines à contrainte particulière. Mais si une ou plusieurs réponses au questionnaire référencé sont positives (réponse oui) le pratiquant mineur doit présenter à son médecin son questionnaire et fournir un certificat médical datant de moins d'un an permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport concerné.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour obtenir votre licence sportive.

MINEUR CONCERNE :

NOM : **PRENOM :** **date de naissance :**

DATE :

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON durant les douze derniers mois …	**OUI**	**NON**
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		

A ce jour :

7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de son représentant légal

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : pas de certificat médical à fournir.

➔ Je conserve ce questionnaire et je renvoie uniquement le document « attestation questionnaire santé » à l'association sportive

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : certificat médical à fournir.

➔ Je consulte un médecin, lui présente ce questionnaire renseigné et lui demande un certificat d'aptitude à la pratique de pêche en mer

ATTESTATION POUR MINEUR RELATIVE AU QUESTIONNAIRE DE SANTE

ANNEE 2021

Je soussigné(e), ……., représentant légal du mineur :

NOM : ……

PRENOM : ……..

DATE NAISSANCE ……..……

Association : LES MOUSSAILLONS DE L'AIGUILLON

◈ **Discipline(s) pratiquée(s) : PÊCHE EN MER**

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions du « questionnaire santé » et demande ma licence sans avoir à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

Date : ……..

Signature du responsable légal:

◈ **Les disciplines soumises à la détention du certificat médical sont :**

a) L'alpinisme
b) La plongée subaquatique
c) La spéléologie
d) Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience e) Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé
f) Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé
g) Les disciplines sportives aéronautiques pratiquées en compétition à l'exception de l'aéromodélisme
h) Le parachutisme
i) Le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII

Pour les disciplines énumérées par ci-dessus, la délivrance ou le renouvellement de la licence ainsi que la participation à des compétitions sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. La délivrance de ce certificat est subordonnée à la réalisation d'un examen médical spécifique dont les caractéristiques sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et des sports.